

L'agglomération du douaisis nous transfère la compétence haut de quai de ses déchèteries

Suite à la modification des statuts du SYMEVAD en février 2018, les 3 collectivités membres qui composent le syndicat, peuvent également transférer la compétence « haut de quai des déchèteries » au SYMEVAD, si elles le souhaitent. Le transfert de cette compétence signifie que la gestion, l'entretien et l'accueil des déchèteries seront gérés et organisés par le SYMEVAD. Depuis le 12 février 2018, cette **nouvelle compétence à la carte** vient enrichir les missions exercées par le syndicat.

Les déchèteries du Douaisis entièrement gérées par le syndicat.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis est la première des collectivités membres à transférer cette compétence au SYMEVAD. Depuis le 1^{er} avril, les 4 déchèteries **Arleux, Cuincy, Roost-Warendin et Sin-le-Noble** dépendent du syndicat.

Les horaires et modalités d'accès ne changent pas :

- du 1^{er} avril au 30 septembre : du lundi au samedi de 8h30-11h45 et 13h30-18h45. Le dimanche et jours fériés : 9h-12h45
- du 1^{er} octobre au 31 mars : du lundi au samedi de 8h30-11h45 et 13h30-16h45. Le dimanche et jours fériés : 9h-11h45

L'ensemble des déchèteries sont fermées le 1^{er} janvier, **le 1^{er} mai** et 25 décembre.

Publié le 13/04/2018